

Image not found or type unknown



## Ne pas faire son préavis suite à l'arrêt de la période d'essais

Par **damien49**, le **21/05/2010** à **10:31**

Bonjour,

J'ai quitté mon emploi en CDI, il y a un mois et demi pour un autre CDI avec une période d'essai.

Avant la fin de ma période d'essai, mon nouvel employeur m'annonce qu'il ne me garde pas.

Est ce que j'ai droit au chômage ?

Est ce que je suis obligé de faire le préavis ?